

SESSION DU 31 JANVIER 2017

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 26 janvier 2017, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 31 janvier 2017, à 19 heures 30, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Madame Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absents excusés :

- Monsieur Loïc DECOURTIL qui donne pouvoir à Monsieur Michel PREVEAUX
- Monsieur Gérard AMY

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du 9 décembre 2016 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 9 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

→ Présentation du projet de réhabilitation de l'ancien restaurant en 2 logements locatifs :

Ayant ouï, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** dans ses grandes lignes le projet tel que présenté par Monsieur DELERIVE, architecte du cabinet ARC&A, maître d'œuvre de l'opération ;
- **DECIDE** d'opter pour le « tout électrique ».

→ PROJETS 2017 – Demandes de subventions :

➡ Aménagement des accotements de la RN154 en traverse de Bonville :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du fonds départemental d'investissement (FDI) ;
- **DECIDE** de solliciter la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole au titre du fonds de concours ;
- **DECIDE** de solliciter une dotation de soutien à l'investissement auprès des services préfectoraux ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

➡ Réhabilitation de l'ancien restaurant en deux logements locatifs :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Office Public de l'Habitat de Chartres Métropole ;
- **DECIDE** de solliciter la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole au titre du fonds de concours ;
- **DECIDE** de solliciter la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole dans le cadre du Contrat Régional d'Agglomération ;
- **DECIDE** de solliciter une dotation de soutien à l'investissement auprès des services préfectoraux ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

→ Urbanisme : Avis du Conseil Municipal sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération Chartres Métropole :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de Chartres Métropole et Monsieur le Préfet d'Eure et Loir.

→ Commission d'Appel d'Offres : Remplacement du membre titulaire (régularisation) :

Monsieur le Maire présente la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres suite aux démissions successives de deux conseils municipaux :

Membres titulaires :

- Monsieur Christophe LEROY
- Madame Sylvie BEHETRE
- Monsieur Michel AZAMBOURG

Membre suppléant :

- Monsieur Gérard AMY

→ Projet SA Eure et Loir Habitat :

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à la majorité d'attribuer le nom de « Rue du Clos Fleury » à la voie desservant le projet de la SA Eure et Loir Habitat.
- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer le nom de « Résidence Saint-Père » au bâtiment composé des 10 logements collectifs.
- **DECIDE** à l'unanimité, au vu du plan de masse, d'attribuer les adresses définitives des différents logements comme suit :

Logement 01 => 2, rue du Clos Fleury
Logement 03 => 6, rue du Clos Fleury
Logement 05 => 10, rue du Clos Fleury
Logement 07 => 5, rue du Clos Fleury
Logement 09 => 9, rue du Clos Fleury
Logement 11 => 12, rue du Clos Fleury

Logement 02 => 4, rue du Clos Fleury
Logement 04 => 8, rue du Clos Fleury
Logement 06 => 3, rue du Clos Fleury
Logement 08 => 7, rue du Clos Fleury
Logement 10 => 11, rue du Clos Fleury
Collectif => Résidence Saint-Père
13, rue du Clos Fleury

→ SIVOS : Avis du Conseil Municipal sur le projet de restaurant scolaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet d'aménagement du futur restaurant scolaire.

→ Lukydogs Capture : Convention de ramassage et de capture des animaux errants :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Gellainville et l'entreprise Lukydogs Capture ; convention qui avait pour objet le ramassage et la capture des chiens et/ou chats errants et dangereux sur le territoire de la Commune.

La séance est levée à 23h00.